

## Dossier de déclaration d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Centre commercial KORAIL DUCOS  
Commune de Nouméa

CAPSE 2019-11430-01\_DD rev1

Mars 2021

Dossier au titre du code de l'environnement de la province Sud

**LIAM STORE**

**CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT**

3, rue Dolbeau – ZI Ducos – BP 12 377 – 98 802 Nouméa Cedex

Tel. : 25 30 20 – Fax : 28 29 10 – E-mail : capse.nc@capse.nc

SARL au capital de 1 000 000 francs CFP – RIDET 674 200.001



<b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2019-11430-01_DD-rev1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	<b>Centre commercial KORAIL DUCOS – Nouméa – LIAM STORE</b>	

**Titre :** Dossier de déclaration ICPE – Centre commercial KORAIL DUCOS

**Demandeur :** LIAM STORE

**Destinataire(s) :** DDDT (3 exemplaires imprimés et 1 numérique pour l'administration, 1 exemplaire papier et 1 numérique pour le client)

## HISTORIQUE DU DOCUMENT

Re1	18/03/2021	ML.HNACEMA	C.DELORME	C.DELORME	M.BIARD	DDDT
Rev0	07/06/2019	C.DELORME	C.DELORME	C.DELORME	X.CLAUDE	Etablissement
Version	Date	Rédaction	Vérification	Approbation	Approbation client	Commentaires

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à CAPSE NC, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives et de la réglementation en vigueur.

La responsabilité de CAPSE NC ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalent qui seraient portés par CAPSE NC dans le cadre des prestations qui lui sont confiées, peuvent aider à la prise de décision. La responsabilité de CAPSE NC ne peut donc se substituer à celle du décideur.

Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou sinon de manière objective. Son utilisation sous forme d'extraits ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

CAPSE NC dégage toute responsabilité pour chaque utilisation du rapport en dehors de la destination de la prestation.

<b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2019-11430-01_DD-rev1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	<b>Centre commercial KORAIL DUCOS – Nouméa – LIAM STORE</b>	

## SOMMAIRE

<b>FORMULAIRE DE DECLARATION .....</b>	<b>4</b>
<b>ANNEXE I RIDET DE LA SOCIETE.....</b>	<b>5</b>
<b>ANNEXE II KBIS DE LA SOCIETE .....</b>	<b>6</b>
<b>ANNEXE III PLAN DE SITUATION.....</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXE IV PLAN ORIENTE – PERIMETRE DES 100M .....</b>	<b>8</b>
<b>ANNEXE V PLAN DES INSTALLATIONS ET RESEAUX .....</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXE VI NOTE DE DIMENSIONNEMENT DE LA STEP .....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE VII CONTRAT TYPE D'ENTRETIEN DE LA STEP.....</b>	<b>11</b>

<b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2019-11430-01_DD-rev1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	<b>Centre commercial KORAIL DUCOS – Nouméa – LIAM STORE</b>	

---

## **FORMULAIRE DE DECLARATION**

---

Imprimer

Réinitialiser

Réf : F15024.03

Direction du développement durable  
des territoires (DDDT)  
Centre administratif de la province Sud  
(CAPS)  
Artillerie - 6, route des Artifices  
Baie de la Moselle  
BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06  
[3dt.contact@province-sud.nc](mailto:3dt.contact@province-sud.nc)

## FORMULAIRE DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)

### ATTENTION

Dossier établi en deux (2) exemplaires papier accompagnés d'une (1) version numérique à déposer contre récépissé de dépôt ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception  
à l'attention de la présidente de l'Assemblée de province.

Direction du développement durable des territoires  
Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)  
Centre administratif de la province Sud  
Pour tout renseignement, contacter le SICIED  
Tél : 20 34 00 Email : [3dt.contact@province-sud.nc](mailto:3dt.contact@province-sud.nc)

**Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.**

La liste des pièces constitutives du dossier est disponible à la fin du présent formulaire (page 4).

### CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : \_\_\_\_\_ Date de réception : | \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ |

Déclaration jugée :  Complète  Incomplète

Inspecteur : \_\_\_\_\_

\* EXPLOITATION CONCERNÉE : KORAIL DUCOS (CENTRE COMMERCIAL)

### LOCALISATION DE L'INSTALLATION

\* Commune : NOUMEA

\* Zone PUD : UAE2n

\* N° rue / N° lot et nom lotissement : LOT N°859 - ZONE INDUSTRIEL DE DUCOS - RUE FERNAND FOREST

\* Références cadastrales : 648539-8688

\* Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93, projection Lambert NC) :

X : 446189 Y : 218123

## IDENTITÉ DU DÉCLARANT

### Vous êtes un particulier

\* Civilité :  Madame  Monsieur

\* Nom de famille : \_\_\_\_\_ Nom de naissance : \_\_\_\_\_

\* Prénom(s) : \_\_\_\_\_

\* Nationalité : \_\_\_\_\_

\* Qualité du déclarant : \_\_\_\_\_

### Vous êtes une personne morale

\* Raison sociale : LIAM STORE

Dénomination commerciale : Enseigne : KORAIL DUCOS

\* Forme juridique : SARL

\* Adresse du siège social : 20 route de la Baie des Dames - Zone Industrielle de Ducos - 98 818 Nouméa

\*  N° de Ridet  N° RC  N° RM  N° RA : 1 446 350.001

Aucun numéro attribué

## Représentant légal (signataire de la déclaration)

\* Civilité :  Madame  Monsieur

\* Nom de famille : BIARD Nom de naissance : \_\_\_\_\_

\* Prénom(s) : MAXIME

\* Nationalité : FRANCAISE

\* Qualité du signataire : \_\_\_\_\_

## Responsable du suivi du dossier (si différent du signataire)

\* Civilité :  Madame  Monsieur

\* Nom de famille : BIARD Nom de naissance : \_\_\_\_\_

\* Prénom(s) : MAXIME

\* Fonction : GERANT

## COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT LÉGAL

\* Adresse de correspondance : LOT 8B BEAUVALLON 98890 PAITA

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Boîte postale : \_\_\_\_\_ \* Commune : PAITA

\* Code postal et libellé : 98 890 \* Pays : NOUVELLE-CALEDONIE

\* Téléphone (fixe et/ou mobile) : 983024

\* Courriel : m.biard@korail-duocos.nc Fax : \_\_\_\_\_

## COORDONNÉES DU RESPONSABLE DU SUIVI DU DOSSIER (si différent du signataire)

\* Adresse de correspondance : LOT 8B BEAUVALLON 98890 PAITA

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Boîte postale : \_\_\_\_\_ \* Commune : PAITA

\* Code postal et libellé : 98 890 \* Pays : NOUVELLE-CALEDONIE

\* Téléphone (fixe et/ou mobile) : 983024

\* Courriel : m.biard@korail-duocos.nc Fax : \_\_\_\_\_

\* ACTIVITÉ FAISANT L'OBJET DE LA DÉCLARATION

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement D : régime de déclaration NC : activité non classée
Ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées. Capacité maximale admissible de l'ouvrage = 91 eqH	2753	D
Bois, papier, carton ou matériaux combustibles analogues (dépôts de - ). Quantité stockée = 215 m3	1530	NC
Alcools de bouche d'origine agricole, eaux-de-vie et liqueurs (stockage des - ). Quantité stockée de produit (> 40%) = 400 L soit 0,4 m3	2255	NC
*Réfrigération ou compression (installations de - ). Puissance = 0,027 MW (CF négative, CF positive n°1, CF positive n°2, SAS et CF boissons) *Accumulateurs (ateliers de charge d- ). Chargeur de batterie triphasé spécifique 380V pour chariot élévateur avec en sortie du 80V/80A.	*2920 *2925	NC

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Si la présidente de l'assemblée de province ou son représentant estime que l'installation projetée ne figure pas dans la nomenclature des installations classées ou relève du régime de l'autorisation ou de l'autorisation simplifiée, elle en avise l'intéressé.
- Si elle estime que la déclaration est, en la forme, irrégulière ou incomplète, la présidente de l'assemblée de province invite le déclarant à régulariser ou à compléter sa déclaration dans un délai qu'elle fixe.  
À défaut de régularisation dans ce délai, qui peut être éventuellement prolongé, il n'est pas donné suite à la déclaration.

FINALISATION DE LA DÉCLARATION

\*J'accepte que la décision de l'administration et les courriers susceptibles de m'être adressés dans le cadre de l'instruction de ma déclaration (demande de compléments, récépissé de déclaration...) me soient notifiés par voie électronique à l'adresse mail suivante m.biard@korail-ducos.nc

et m'engage à transmettre un accusé de réception électronique ainsi qu'un accusé de lecture :

Oui       Non

✓ J'atteste avoir pris connaissance des pièces constitutives du dossier énumérées en page 4 du présent formulaire.

\* Fait à NOUMEA, le (jj/mm/aaaa) 18/03/2021

\* Signature du déclarant :  
  
**SARL LIAM STORE**  
 RIDET N° 1 446 350  
 20 Route de la Baie des Dames Ducos  
 98800 Nouméa

BIARD Maxime Tél : 98.30.24

Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 789 900 F d'amende)

\*Champs obligatoires

Direction du développement durable des territoires (DDDT)

6, route des Artifices

BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06

3dt.contact@province-sud.nc

**Envoyer**

## PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

À fournir en 2 exemplaires papier et 1 exemplaire numérique

**Attention :** Les cartes et plans en version numérique doivent être exploitables par le système d'information géographique provincial (système RGNC 91-93 projection Lambert NC)

- Formulaire de déclaration dûment complété
- Justificatif de moins de six (6) mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET)
- Un justificatif des pouvoirs du signataire
- Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau.
- Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement et indication de la connexion à une station d'épuration ou au milieu naturel).

Colonne  
réservée à  
l'administration

BROTZ MAI LIRAS

GES PLAT MTS UR

EDOU GEMMA GAST GIEG GIEG GIEG GIEG GIEG

GOMMO KOGO

TAT TOE DE TAT omikem GRIAE

GOA GOA GOA

Direction du développement durable des  
territoires (DDDT)  
6, route des Artifices  
BP L1, 98849 Nouméa cedex  
Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06  
3dt.contact@province-sud.nc



<b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2019-11430-01_DD-rev1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	<b>Centre commercial KORAIL DUCOS – Nouméa – LIAM STORE</b>	

---

## **ANNEXE I**

### **RIDET DE LA SOCIETE**

---

## SITUATION AU REPERTOIRE RIDET

A la date du mardi 2 février 2021

LIAM STORE  
BP 1749  
98874 PDF

<b>Situation de l'entreprise</b>	<b>Immatriculée au Ridet le 25/09/2019</b>
Numéro RID	1 446 350
Désignation	LIAM STORE
Sigle, Nom commercial	LIAM STORE
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
<b>Situation de l'établissement</b>	<b>Immatriculé le 25/09/2019, déclaré actif au 02/11/2020</b>
<b>Numéro RIDET</b>	<b>1 446 350.001</b>
Enseigne	KORAIL DUCOS
Adresse	20 route de la Baie des Dames Zone Industrielle de Ducos 98818 Nouméa
Activité principale exercée (APE)	Commerce de détail alimentaire et non alimentaire (alimentation générale)
Code APE	<b>47.11B Commerce d'alimentation générale</b>
Activités secondaires éventuelles	

### IMPORTANT

Le numéro Ridet doit obligatoirement figurer sur toute correspondance de l'entreprise.

En cas de modification (adresse, activité, statut, raison sociale ...) ou désaccord avec l'un des renseignements portés sur cet avis, contactez le centre de formalités des entreprises dont vous dépendez (CCI, CMA ou Chambre d'agriculture).

Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation. À l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code d'Activité Principale Exercée (APE), n'ont de valeur que pour les applications statistiques. Ce code APE est attribué par l'Isee, selon la Nomenclature des Activités Françaises applicable en Nouvelle-Calédonie.

<b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2019-11430-01_DD-rev1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	<b>Centre commercial KORAIL DUCOS – Nouméa – LIAM STORE</b>	

---

## **ANNEXE II**

## **KBIS DE LA SOCIETE**

---



**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**  
à jour au 7 janvier 2021

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	1 446 350 R.C.S. Nouméa
<i>Date d'immatriculation</i>	27/09/2019
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>LIAM STORE</b>
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Capital social</i>	15 000 000,00 Franc CFP
<i>Adresse du siège</i>	20 route de la Baie des Dames Ducos 98800 Nouméa
<i>Personne morale immatriculée sans exercer d'activité</i>	
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 26/09/2118
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	30 juin

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES**

**Gérant**

<i>Nom, prénoms</i>	ESPALIEU Jean-Marc
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 14/03/1961 à TOULOUSE (31)
<i>Nationalité</i>	FRANCAISE
<i>Domicile personnel</i>	Villa 19 résidence du Parc Tonghoué 98830 Dumbéa

**Gérant**

<i>Nom, prénoms</i>	BIARD Maxime
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 01/10/1987 à ROUEN (76)
<i>Nationalité</i>	FRANCAISE
<i>Domicile personnel</i>	Lot 8B Beauvallon 98890 Païta

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

<i>Adresse de l'établissement</i>	20 route de la Baie des Dames Ducos 98800 Nouméa
<i>Personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel dans l'établissement</i>	
<i>Nom, prénoms</i>	ESPALIEU Jean-Marc
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 14/03/1961 à TOULOUSE
<i>Nationalité</i>	FRANCAISE
<i>Domicile personnel</i>	19 résidence du Parc de Tonghoué 98830 Dumbéa
<i>Nom commercial</i>	KORAIL DUCOS
<i>Enseigne</i>	KORAIL DUCOS
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Alimentation générale au détail.
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/10/2020
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création

**Direction des Affaires Economiques**  
**Gouvernement de Nouvelle Calédonie**  
REGISTRE DU COMMERCE  
34B RUE DU GENERAL GALLIENI  
BP M2  
98849 NOUMEA CEDEX

N° de gestion 2019B00525

*Mode d'exploitation*

Exploitation personnelle

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



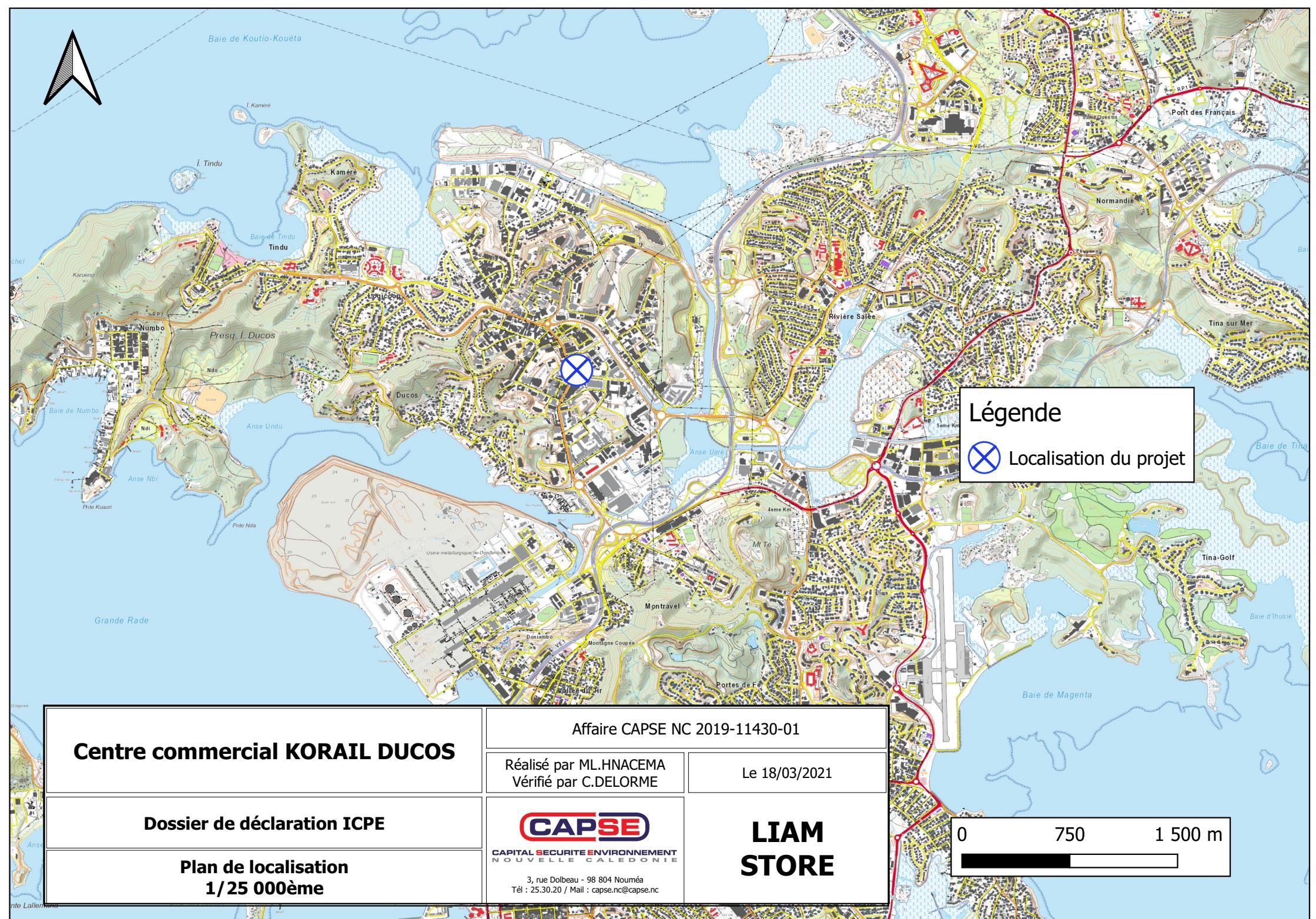
<b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2019-11430-01_DD-rev1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	<b>Centre commercial KORAIL DUCOS – Nouméa – LIAM STORE</b>	

---

### **ANNEXE III**

### **PLAN DE LOCALISATION**

---



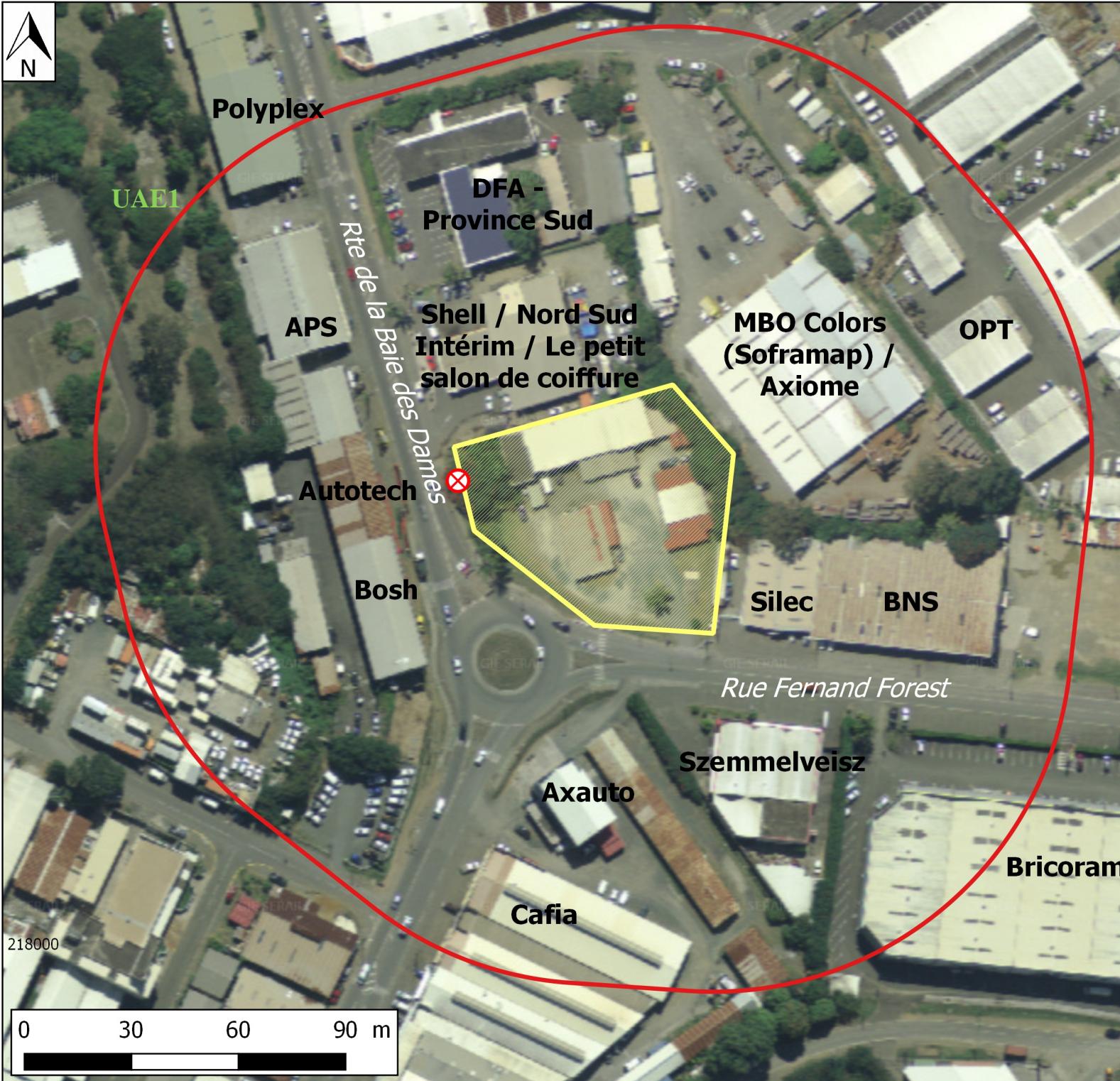
<b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2019-11430-01_DD-rev1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	<b>Centre commercial KORAIL DUCOS – Nouméa – LIAM STORE</b>	

---

## **ANNEXE IV**

### **PLAN ORIENTE – PERIMETRE DES 100M**

---



Centre commercial Korail  
Ducos

Dossier de déclaration ICPE

Plan des 100 m

CAPSE 2019-11430-01

Réalisé par ML.HNACEMA  
Vérifié par C.DELORME



CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT  
NOUVELLE CALEDONIE

3 rue Dolbeau - 2<sup>ème</sup> étage - ZI Ducos - BP 12377 - 98802 Nouméa Cédex  
Tél : (00 687) 25 30 20 - Fax : (00 687) 28 29 10 - capse.nc@capse.nc

Légende

- Limite cadastrale projet
- Rayon des 100 m
- ✖ Poteau incendie

<b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2019-11430-01_DD-rev1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	<b>Centre commercial KORAIL DUCOS – Nouméa – LIAM STORE</b>	

---

## **ANNEXE V**

## **PLAN DES INSTALATIONS ET RESEAUX**

---

## LEGENDE

<b>VOIES</b>	
<b>BORDURE</b>	
<b>DALLE BETON</b>	
<b>RÉSEAUX EAUX PLUVIALES</b>	
<b>REGARD PRINCIPAL EAUX PLUVIALES</b>	
<b>REGARD DE BRANCHEMENT</b>	
<b>GRILLE EAUX PLUVIALES</b>	
<b>BUSE PRINCIPALE</b>	
<b>CANIVEAU BÉTON TYPE CC1</b>	
<b>RÉSEAUX EAUX USÉES</b>	
<b>REGARD EAUX USÉES</b>	
<b>BUSE PRINCIPALE</b>	
<b>EU</b>	
<b>AUTRES RÉSEAUX</b>	
CHAMBRE DE TIRAGE OPT.	
CHAMBRE ÉLECTRIQUE	
MURET TECHNIQUE ÉLECTRICITÉ	
CANDELIER	
<b>REGARD EAU POTABLE</b>	
<b>BOUCHE A CLÉ</b>	
<b>LIMITE</b>	
<b>LIMITE DE LOT</b>	
<b>NUMERO DE LOT</b>	
<b>859</b>	
<b>CLASSEMENT ICPE</b>	
<b>2753</b>	
<b>RUBRIQUE ICPE</b>	
<b>INCENDIE</b>	
<b>EXTINCTEUR</b>	



TCI : 1/1000	SECTION	MAPPEMENT	DATE	CAPISE INC
2010 - Scale 1:1000-1				Autres installations dans le secteur
DATE : Mars 2021				Plan de déclaration
DOSSIER DE DECLARATION ICPE				Document de référence
PLAN DES INSTALLATIONS ET RESEAUX				
DOSSIER DE DECLARATION ICPE				Document de référence
NOUVELLE CALEDONIE				Document de référence
SECTION INDUSTRIELLE DES DICES				Document de référence
OPERATION "GOMAL DICES"				Document de référence
Ann 8/2020				Document de référence
PROVINCE SUD				Document de référence
COMMUNE DE NOUMEA				Document de référence

<b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2019-11430-01_DD-rev1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	<b>Centre commercial KORAIL DUCOS – Nouméa – LIAM STORE</b>	

---

## **ANNEXE VI**

### **NOTE DE DIMENSIONNEMENT DE LA STEP**

---

**KORAIL à DUCOS**  
**DETERMINATION DES EQH**

**HYPOTHESES RETENUES (conformes au JONC et au Code du travail)**

<u>Surfaces commerciales :</u>	S>300m <sup>2</sup>	Usager permanent	20	ratio m <sup>2</sup> /	0.5	ratio/EqH
		Usager temporaire				
<u>Bureaux :</u>	Avec public	Usager permanent	20	ratio m <sup>2</sup> /	0.5	ratio/EqH
		Usager temporaire				

**RESULTATS**

Typologie	Surfaces	Usagers	Usagers	Total
		permanents	temporaires	
SHON (m <sup>2</sup> )			EqH	
Commerce	1 461	37	49	85
Bureaux	183	5	1	5
<b>TOTAL</b>	<b>1 645</b>	<b>41</b>	<b>50</b>	<b>91</b>

<b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2019-11430-01_DD-rev1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	<b>Centre commercial KORAIL DUCOS – Nouméa – LIAM STORE</b>	

---

## **ANNEXE VII**

### **CONTRAT TYPE D'ENTRETIEN DE LA STEP**

---

**BORDEREAU DE TRANSMISSION**
**CONTRAT DE MAINTENANCE**
**Résumé**
**CONTRACTANTS**
**KORAIL**
**SOCOMETRA ENGIE SAS**
**désignée ci-après « le Client »**
**désignée ci-après « le Prestataire »**

Interlocuteur Technique :

☎ :

E-mail :

Interlocuteur Commercial :

☎ :

E-mail :

Interlocuteur Technique : jean Bernard DICKEs

☎ : 26 65 92

E-mail : env.m.socometra@ engie.com

Interlocuteur Commercial : Jean-Bernard DICKEs

☎ : 76 78 64

E-mail : jean-bernard.dickes.socometra@engie.com

**OBJET DU CONTRAT :** Contrat de maintenance de la station d'épuration – KORAIL DUCOS

**Date de prise d'effet**
**Date de référence pour indice de révision :**

 SAL<sub>O</sub> =

 IM<sub>O</sub> =

**CONDITIONS ESSENTIELLES DU CONTRAT**

- Durée : 1 an
- Type de contrat : contrat à prix global et forfaitaire
- Périodicité des visites : 26 visites par an
- Modalité de facturation : mensuelle
- Forme du prix : Révisable annuellement selon formule de révision
- Modalités de paiement : par virement émis à trente (30) jours suivant la date d'émission de la facture.
- Numéro du contrat : **D18.**

Visa Emetteur du Contrat

Visa Direction

Proposition du contrat reçu le : / / 2019

Visa du Client :

**Cadre réservé à SOCOMETRA**

N° Affaire :

Visa Contrôle Gestion

Visa Comptabilité

Visa Direction

# CONTRAT DE MAINTENANCE DES POSTES DE RELEVAGE ET DE LA STATION D'EPURATION MAGASIN KORAIL DUCOS

- **CONDITIONS PARTICULIERES**
- **CONDITIONS GENERALES – CG ENT 08.17 A**
- **ANNEXE TECHNIQUE**
- **ANNEXE PRESTATIONS**

**SOCOMETRA ENGIE**

3 rue Auer – Z.I. Ducos – BP 483 – 98845 Nouméa Cedex – Nouvelle – Calédonie  
Tél. + 687 26 65 65 – Fax : + 687 26 65 50

[www.socometra-engie.nc](http://www.socometra-engie.nc)

AU CAPITAL DE 370 000 000 F CFP – RC 2001 B 387 – RIDET 636555.001 – Adresse e-mail : contact@cofelysocometra.nc  
BANQUES : BNC 14889 00081 82650101013 30 – BNP 17939 09110 00443300128 49 – SGCB 18319 06711 40144301013 07 – BCI 17499 00010 17598302013 80  
AGENCE NORD : BP 479 – 98860 KONE – TEL. 42.36.70 – FAX : 47.34.79 – AGENCE ILES : LOT N° 5 PIHNYIP - TEL 45.00 .82 – FAX 45.01.02



## CONTRAT DE MAINTENANCE CONDITIONS PARTICULIERES

---

Entre les soussignés :

**KORAIL** dont le siège social est situé au :

représentée par son Directeur,

ci-après dénommée « Le Client »

d'une part,

Et :

La Société **SOCOMETRA SAS**, Société par Actions Simplifiée au Capital de 370 000 000 FCFP, immatriculée au Registre du Commerce de NOUMEA sous le numéro RC B 636 555, dont le siège social est situé au :

3, Rue AUER, Zone Industrielle de DUCOS  
BP 483 – 98845 NOUMEA CEDEX

représentée par Madame Nathalie KLEIN en sa qualité de Directeur,

ci-après dénommée « Le Prestataire»

d'autre part,

Toutes deux ensembles désignées par les « Parties »

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT



## 1 Objet du Contrat

Le Contrat a pour objet de définir les conditions contractuelles et commerciales d'achat par le Client des Services, applicables pendant la durée du Contrat.

Le présent contrat de prestations de service implique pour le Prestataire une obligation de moyens, il est de type **P2 Entretien « Simple »**.

Les Services sont définis dans l' « Annexe Prestations ».

## 2 Durée du contrat

La durée du contrat est de **UN (1) an** et se renouvellera par tacite reconduction pour des durées identiques, sauf, dans le cas où l'une des parties aurait fait connaître auparavant à l'autre, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée avec un préavis minimum de **TROIS (3) MOIS**, son intention de ne pas le reconduire.

## 3 Etendue des opérations de maintenance

### 3.1 Lieu d'intervention – Biens à maintenir

Les interventions de maintenance sont réalisées dans les locaux situés au :

**STATION d'épuration Magasin KORAIL**  
**Route de la Baie des dames**  
**COMMUNE DE NOUMEA**

### 3.2 Périodicité des opérations

La période contractuelle est annuelle. Elle comporte l'obligation d'assurer **UNE (1) visite tous les QUINZE JOURS, soit VINGT-SIX (26) visites par an**, au cours de laquelle seront effectuées les opérations décrites en Annexe Prestations. L'équipement pris en charge est celui décrit en Annexe Technique. Après chaque visite, un rapport d'intervention sera transmis au Client, ainsi qu'un devis détaillant les travaux à réaliser si nécessaire.

## 4 Obligations des Parties

### 4.1 Obligations du Prestataire

Le service d'entretien courant à la charge du Prestataire comprendra :

- L'intervention du personnel qualifié disposant de l'outillage nécessaire à l'ensemble des opérations définies en Annexe Prestations,
- Le contrôle par un responsable qualifié du bon fonctionnement général des équipements pris en charge et de l'exécution de la prestation prévue au contrat,
- Après chaque intervention, une feuille de visite sera remise au Client par le technicien, portant mention des opérations effectuées et des observations relatives à l'information du Client.

La révision annuelle des moteurs est comprise dans le présent contrat ainsi que les vidanges des moteurs et les remplacement de filtres. Tout autre pièce détachée sera facturée hors contrat et fera l'objet d'un devis avec accord préalable du client.

L'extraction et le traitement des boues sont exclus de la prestation, ils seront proposés au besoin par SOCOMETRA. L'opération consiste à extraire les boues du décanteur primaire et à pomper les flottants.

Le volume prévu d'extraction et de traitement des boues est de 12 M3 par an, soit un coût annuel maximum de 90 000 F. XPF HT pour l'extraction et de 100 812 F.XPF HT pour le traitement (Prix du traitement CSP Ducos de 8.401 F.XPF HT au 1<sup>er</sup> Janvier 2019).

Ces interventions seront facturées au réel et sont non comprises dans le présent Contrat.

#### ✓ Dépannages

En dehors des visites contractuelles, le Prestataire mettra à disposition, à toute heure du jour, un service de dépannage chargé d'intervenir dans les meilleurs délais et au plus tard dans les **VINGT-QUATRE (24) heures**, sur simple appel téléphonique du Client. Cette prestation fera l'objet d'une facturation séparée.

Dans tous les cas, une intervention de dépannage ne sera déclenchée que sur appel du Client ou de son représentant dûment habilité.

### 4.2 Obligations du Client

Le Client assure normalement l'exploitation de son installation et toutes les prestations qui en découlent autres que celles à la charge du Prestataire.

Le Client s'engage :

- A fournir au Prestataire, les renseignements nécessaires à l'exécution des prestations d'entretien, en particulier, plans, schémas, notices des fournisseurs, etc.
- A exécuter les travaux de gros entretiens préconisés par le Prestataire, y compris ceux nécessaires à la mise en conformité de l'installation,
- A faciliter l'accès du Prestataire aux différents matériels, y compris la fourniture des moyens spécifiques, telles que les interventions soient assurées sans risques particuliers en regard de la réglementation sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs,
- Le pompage des boues et des flottants, leur évacuation et leur traitement au centre d'enfouissement technique découlant de la responsabilité du Client.

La réglementation en vigueur s'impose aux parties. L'absence de conformité à la réglementation fera l'objet d'une information au Client. L'ensemble des contrôles réglementaires est à la charge du Client. S'il y a lieu, le Client informera le Prestataire des observations relatives à sa prestation.

### 4.3 Obligations du Prestataire

Le Prestataire doit, lors des visites d'exploitation réaliser les réglages et opérations nécessaires au bon fonctionnement de la station suivant les préconisations des fabricants.

Si le bon fonctionnement de la station et un niveau de rejet conforme ne peuvent être obtenus faute de ses actions contractuelles, le Prestataire effectuera les propositions nécessaires pour améliorer les résultats. Ces propositions sont faites sous forme de devis indiquant les spécifications techniques des travaux et les conditions commerciales correspondantes.

Cette station utilise un procédé d'épuration entièrement biologique. Il est donc nécessaire de prendre certaines précautions d'utilisation soit pour les rejets non dégradables, soit pour les produits utilisés. Nous conseillons donc l'utilisation de produits d'entretien biodégradables à 90% minimum.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée dans les cas suivants :

- Quantité anormale de produits bactéricides présents dans les eaux usées
- Présence dans la fosse de prétraitement de tous produits étrangers à ceux généralement présents dans les eaux usées domestiques (peinture, solvant, produits chimiques, lingettes, etc.)
- Liste des produits et rejets interdits (ci-joint en annexe Prestations).

## 5 Clauses Commerciales

### 5.1 Montant

Le montant contractuel annuel de base est le suivant :

**P2 = 532 140 F.XPF (CINQ CENT TRENTÉ DEUX MILLE CENT QUARANTE FRANCS)**

Se décomposant de la manière suivante :

- Entretien et exploitation de la station d'épuration	332 870 F.XPF HT
- Fourniture et remplacement graisse et huile	15 010 F.XPF HT
- Analyse du bilan 24H	184 260 F.XPF HT

Le bilan 24H prévu au présent contrat est **obligatoire au titre de la Délibération n° 10277/DENV/SE du 30 avril 2009** fixant les règles générales et les prescriptions techniques applicables aux installations soumises à déclaration dans la rubrique 2753 : « Ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées ».

Il comprend la mise en place d'un prélevage en sortie de station, la réalisation de l'échantillon moyen, l'analyse des paramètres pH, DBO5, DCO, MES ainsi qu'une mesure des débits sur 24h. Un rapport sera fourni au client.

Les dépannages seront facturés selon nos tarifs de facturation publique.

### 5.2 Révision des prix

Les valeurs des indices à l'établissement du contrat sont :

- 32SAL<sub>0</sub> : 105.85 Journal Indice et Index du BTP en date du mois de novembre 18
- 28IM<sub>0</sub> : 107.62 Journal Indice et Index du BTP en date du mois de novembre 18

### 5.3 Facturation et paiement

La facturation du montant du contrat sera effectuée mensuellement et fera l'objet de DOUZE (12) factures par an de **44 345 F.XPF (Quarante quatre mille trois cent quarante cinq XPF Hors taxes – TSS et TGC non comprises)**.

La facture sera émise à la réception des Services. Le paiement se fera à **trente (30) jours** suivant la date d'émission de facture.

### 5.4 Date contractuelle

**La date de prise d'effet du contrat est :**

Fait en deux exemplaires originaux, le 30/05/2019  
(Avec la mention manuscrite « Lu et Approuvé »)

**Le Client :**

**Le Prestataire :**

**Annexe Technique : Inventaire des biens à maintenir**

Le présent contrat a pour objet d'assurer l'entretien de :

- La station d'épuration du magasin Korail de DUCOS, constituée de:

- Un poste de relevage des eaux usées, 2 pompes DP3045MT234, un panier de dégrillage
- Un décanteur primaire,
- Un bioreacteur
- Un décanteur secondaire
- Une armoire électrique de protection et de commande.

**PRECAUTIONS D'UTILISATION**

Les stations utilisent un procédé d'épuration entièrement biologique fonctionnant par boues activées constituées de bactéries aérobies. Il est donc nécessaire de prendre certaines précautions d'utilisation soit pour les rejets non dégradables, soit pour les produits utilisés.

REJETS FORMELLEMENT INTERDITS	PRODUITS DECONSEILLES A DOSE MASSIVE
Gravats, cailloux, bâtonnets, plastiques, flacons, emballages caoutchouc, préservatifs, ...	Eau de javel
Serviettes hygiéniques, lingettes à usage unique, couches, coton, ...	Huiles, graisses de cuisine, ...
Hydrocarbures et dérivés (essence, gazole, pétrole, grésil) ...	Sel
Produits chimiques, désinfectants, soude caustique ou déboucheurs de canalisations, ...	Tous produits bactéricides
Saumures d'adoucisseurs d'eau	
Eaux de filtration de piscine	

Nous conseillons l'utilisation de produits d'entretien biodégradables à 90% minimum.

## Annexe Prestations : Opérations de maintenance

Le Prestataire s'engage à effectuer les prestations suivantes à l'occasion de chaque entretien pour les eaux usées :

### **EXPLOITATION et suivi du traitement biologique :**

- Contrôle du fonctionnement du process : fonctionnement hydraulique et électrique, optimisation des réglages si nécessaire,
- Nettoyage des ouvrages (sous réserve d'un point d'eau disponible),
- Contrôle des régulateurs de niveau et du fonctionnement des pompes,
- Contrôle du niveau de boues et de flottants dans le décanteur primaire,
- Un bilan 24H comprenant le prélèvement et l'analyse d'un échantillon moyen en sortie de station (pH, DBO5, DCO, MES) et d'une mesure de débit, une fois par an.

### **ENTRETIEN des équipements électromécaniques :**

- Contrôle du tableau électrique de commande,
- Relève des tensions d'alimentation et des intensités absorbées des éléments électromécaniques,
- Remplacement des distributeurs automatiques de graisse pour paliers (deux fois par an),
- Vidange du motoréducteur une fois par an.

### **EXPLOITATION A LA CHARGE DU CLIENT :**

- La vidange des boues et le pompage des flottants ne sont pas compris dans le présent contrat, ni leur traitement. Ces interventions seront déclenchées par SOCOMETRA et facturées au réel.

### **CAHIER DE SUIVI de la station d'épuration :**

- Consignation des relevés sur la fiche d'entretien,
- Les fiches d'entretien seront visées par le client ou envoyées par email au responsable du contrat si le client ne peut être présent sur place.

\*\*\*\*\*



by people for people\*

